Règles du jeu « EcoleDirecte – Educatech 2026 »

Organisation

La société Aplim, SAS au capital de 2 221 950 euros, immatriculée au RCS sous le numéro 403 315 815, dont le siège social est situé ZA Les Côtes – 73190 Saint-Jeoire-Prieuré, éditrice du portail EcoleDirecte, organise sur Instagram le jeu gratuit intitulé « EcoleDirecte – Educatech 2026 ». La participation implique l'acceptation du présent règlement. Cette opération n'est ni gérée, ni sponsorisée, ni associée à Instagram ou Meta.

Dates et participants

Le jeu comporte trois sessions indépendantes : du mardi 10 novembre au jeudi 12 novembre 2026 à 23 h 59 (tirage le vendredi 13 novembre) ; du mardi 17 novembre au jeudi 19 novembre 2026 à 23 h 59 (tirage le vendredi 20 novembre) ; du mardi 24 novembre au jeudi 26 novembre 2026 à 23 h 59 (tirage le vendredi 27 novembre). Heures de Paris.

La participation est réservée aux **personnes physiques majeures** (18 ans révolus), disposant d'un compte Instagram et **exerçant une activité professionnelle au sein d'un établissement scolaire privé en France**. Les salariés d'Aplim et les personnes participant directement à l'organisation du jeu, ainsi que les membres de leur foyer, sont exclus.

Modalités du concours

Pour participer à chaque session, le participant doit, avant la clôture correspondante : (1) aimer la publication Instagram du jeu concerné ; (2) écrire exactement « Je participe au jeu » en commentaire de cette publication ; (3) être abonné au compte Instagram @ecoledirecte_officiel au moment de la vérification du tirage.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par personne et par session est prise en compte ; les commentaires multiples n'augmentent pas les chances. Il est possible de participer à plusieurs sessions. Les participations via LinkedIn, Facebook, message privé, courriel ou courrier ne sont pas prises en compte.

L'organisateur peut exclure les participations frauduleuses, les faux comptes et les participants ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité. Une vérification raisonnable de l'identité, de la majorité et du rattachement professionnel pourra être demandée au gagnant, sans collecte excessive de justificatifs.

Lots

Trois liseuses numériques sont mises en jeu, à raison d'une liseuse par session, d'une valeur indicative de 150 € TTC chacune, soit une dotation totale indicative de 450 € TTC. Le modèle exact pourra varier selon les disponibilités, sans diminution substantielle de valeur. Les lots ne peuvent être échangés contre de l'argent.

Désignation et information des gagnants

Pour chaque session, un gagnant sera désigné par tirage au sort aléatoire parmi les participations valides, au moyen d'un outil de tirage de commentaires Instagram (notamment AppSorteos, sous réserve de disponibilité). L'organisateur conservera une preuve du tirage et pourra tirer un ou plusieurs suppléants.

Le gagnant sera contacté par message privé depuis le compte officiel @ecoledirecte_officiel. Il disposera de 72 heures à compter de ce message pour répondre et fournir les seules informations nécessaires à la vérification et à la remise du lot. À défaut, ou en cas d'inéligibilité, le lot pourra être attribué à un suppléant. L'annonce publique du pseudonyme sera réalisée après vérification et information du gagnant.

Remise des cadeaux

Les liseuses seront remises **exclusivement en main propre aux gagnants**, sur le stand EcoleDirecte / Aplim, lors du salon Educatech à Paris, du 2 au 4 décembre 2026, selon un rendez-vous convenu avec chacun d'eux. **La présence physique du gagnant est obligatoire pour récupérer son lot.** Aucun envoi postal ni aucune remise à un tiers ne seront possibles. En cas d'absence du gagnant pendant le salon, le lot sera considéré comme non réclamé et ne pourra faire l'objet d'aucune compensation ou réclamation.

Une photo ou mini-interview vidéo pourra être proposée au gagnant sur le stand. Elle est facultative et ne conditionne jamais la remise du lot. Toute diffusion identifiable nécessitera une autorisation distincte précisant les usages et supports.

Responsabilités et force majeure

Aplim ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements des réseaux ou plateformes indépendants de sa volonté empêchant une participation. En cas de circonstances exceptionnelles, l'organisateur pourra modifier, reporter ou annuler le jeu pour un motif légitime, en informant les participants par les mêmes canaux, sans porter atteinte aux droits légalement reconnus aux consommateurs.

Acceptation et consultation du règlement

La participation vaut acceptation du présent règlement, mis gratuitement à disposition pendant l'opération via le lien indiqué dans la biographie du compte Instagram EcoleDirecte. Les informations pratiques figurant dans les publications ne prévalent pas sur le présent règlement.

Données personnelles et droits

Aplim est responsable du traitement des données nécessaires à la gestion des participations, à la vérification des gagnants, au tirage au sort et à la remise des lots. Les données traitées peuvent comprendre le pseudonyme Instagram, les informations de vérification professionnelle, les coordonnées de contact et, pour les seuls gagnants concernés, l'adresse de livraison. Elles ne sont pas utilisées pour de la prospection sans base légale distincte.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées et aux prestataires nécessaires à l'organisation, dans la limite de leurs missions. Les données de gestion du jeu sont conservées pendant la durée nécessaire à l'opération puis à la gestion d'éventuelles réclamations, conformément à la politique de conservation d'Aplim. Les participants disposent des droits prévus par le RGPD, notamment d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer ces droits : contacter Aplim via les coordonnées de protection des données publiées sur www.aplim.fr.

Litiges

Le règlement est soumis au droit français. En cas de différend, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable, sans préjudice des règles impératives de compétence juridictionnelle applicables.